

**Département
Des ARDENNES**

=====
**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 10.04.2024
Convocation faite
Le 27.03.2024

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 02 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le mardi deux avril à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2024, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Valérie D'AMARIO (Suppléante de M^{me} Virginie ROGISSART), MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, André ESCOBAR, Eric GUERINY, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX (à partir du point n°2024-04-032), M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ (à partir du point n°2024-04-034), Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M. Richard CHRISMENT (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M^{mes} Virginie ROGISSART (Représentée par M^{me} Valérie D'AMARIO), Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), Magali CAPLET (pouvoir à M. André ESCOBAR), Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), Jennifer PECHEUX (jusqu'aux approbations des comptes-rendus), M. Philippe RAVIDAT (pouvoir à M. Bernard DEKENS), M^{mes} Brigitte DUMON (pouvoir à M^{me} Evelyne LAHAYE), Laure BARBE, Laëtitia COMPAGNON, Sandrine GUMEZ (jusqu'au point n°2024-04-033).

M. Daniel DURBECQ, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a accepté.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Délibération
N°2024-04-055

Débat d'Orientations
Budgétaires pour 2024
(annexe)

Un rapport sur les orientations budgétaires servant de base au débat est présenté en annexe.

Le Président ouvre le débat :

Entendu l'interrogation de M. Claude WALLENDORFF sur la valeur du coefficient d'intégration fiscale de la Communauté,

Entendu le Président lui répondre que ce dernier est à 0,52,

Entendu les remarques de M. WALLENDORFF sur :

- la somme de 130 000 euros inscrite pour Radio Fugi. Ce dernier tient à rappeler que le Conseil de Communauté s'est engagé à assumer ses responsabilités financières pendant 6 mois, ce qui explique cette somme,
- la diminution du nombre de collectes, qui a certes fait baisser le volume de déchets ménagers, mais qui a augmenté le nombre de sacs noirs stagnant sur les territoires des communes et qui doivent être ramassés par les services municipaux,

Entendu le Président préciser que la somme de 130 000 euros inscrite pour Radio FUGI ne sera versée que si l'association fournit les documents justificatifs nécessaires,

Entendu la remarque de M^{me} Jennifer PECHEUX sur l'impossibilité de certains seniors de suivre la formation relative à l'utilisation des composteurs,

Le Président clôt le Débat d'Orientations Budgétaires.

Le Conseil de Communauté lui en donne acte sur la base du rapport annexé au présent procès-verbal.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

